

Les ESSences

L'ESS, c'est 5 familles de structures avec des caractéristiques bien définies !

Reconstitue le tableau en t'aidant des cartes "Étapes"

Les Associations



1901

Leur création devient enfin libre après avoir été fortement encadrée tout au long du 19ème.

Les Fondations



1987

Article sur la loi définissant le développement du mécénat. Une ou plusieurs personnes décident de mettre des moyens matériels ou financiers dans un but d'intérêt général.

Les Mutuelles



1850

Les ouvrier-ères de la soie exploité-es s'organisent pour s'épauler en cas de maladie ou d'accident

1898

Mise en place d'une charte

Les Coopératives



1835

À Lyon, la première épicerie coopérative, gérée par ses client-es, apparaît pour permettre aux ouvrier-ères d'accéder à des denrées de consommation à prix coûtant et sans intermédiaire

1947

Loi fondatrice

Les sociétés commerciales de l'ESS



31 juillet 2014

Loi relative à l'ESS

Les sociétés commerciales peuvent désormais être reconnues comme des entreprises de l'ESS, à condition de respecter certains critères.

Elles réunissent des personnes **volontaires autour d'un projet commun et collectif.**

Il y en a environ 1,5 million et elles représentent 80% des emplois du secteur de l'ESS.

Elles soutiennent toutes **une cause d'intérêt général** sous forme d'apport financier ou d'accompagnement au projet.

Les 2 formes les plus connues sont celles reconnues **d'utilité publique et d'entreprise.**

Leur spécificité
La solidarité entre les membres vise à réduire **les conséquences financières de situations telles que la maladie, l'invalidité, les accidents.**

Elles répondent aux besoins individuels et collectifs de **LEURS** membres.

Elles ont en commun une **gouvernance partagée** et sont **détenues par les personnes qui la font vivre.**

Elles se distinguent par leur objectif d'utilité sociale, leur gouvernance démocratique et le réinvestissement d'une partie de leurs bénéfices. **Elles peuvent obtenir l'agrément ESUS pour être officiellement reconnues comme entreprises solidaires d'utilité sociale.**

La ligue de l'enseignement

Développe des projets donnant l'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux vacances, au sport pour tous et à l'engagement.



Fondation de France

Contribue à construire des solutions efficaces et durables pour répondre aux enjeux de la société.



Mutuelle des Motards

A vu le jour en 1983 à la suite d'une action revendicatrice de motards en colère. Elle n'a pas d'actionnaires à rétribuer et fonctionne de manière démocratique, 1 personne = 1 voix.



Crédit Coopératif

Banque détenue par ses sociétaires, qui prennent ainsi les décisions. Lors des AG, chaque personne a 1 voix.



Phénix

Propose des solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire et donner une seconde vie solidaire aux invendus.



Les ESSences

L'ESS, c'est 5 familles de structures avec des caractéristiques bien définies !

Reconstitue le tableau en t'aidant des cartes "Étapes"



Les Associations

1901
Leur création devient enfin libre après avoir été fortement encadrée tout au long du 19ème.

Leur pilier est le bénévolat
Le moteur : se sentir utile et faire quelque chose pour autrui ainsi que développer de nouvelles compétences.
On compte environ 20 millions de bénévoles en France.

Les restos du cœur
Ils viennent en aide aux personnes en difficulté en distribuant des repas, en apportant un soutien social et en favorisant l'inclusion.



Les Fondations

1987
Article sur la loi définissant le développement du mécénat. Une ou plusieurs personnes décident de mettre des moyens matériels ou financiers dans un but d'intérêt général.

Elles soutiennent toutes **une cause d'intérêt général** sous forme d'apport financier ou d'accompagnement au projet.
Les 2 formes les plus connues sont celles reconnues **d'utilité publique et d'entreprise.**

La France s'engage
Soutient et accompagne des projets innovants à fort impact social pour transformer des idées en initiatives concrètes au service de la société.



Les Mutuelles

1850
Les ouvrier-ères de la soie exploité-es s'organisent pour s'épauler en cas de maladie ou d'accident
1898
Mise en place d'une charte

Leur spécificité
La solidarité entre les membres vise à réduire **les conséquences financières de situations telles que la maladie, l'invalidité, les accidents.**

MGEN
Elle accompagne les étudiant-es, enseignant-es et jeunes actif-ves en proposant des solutions de santé et de protection sociale adaptées à leurs besoins.



Les Coopératives

1835
À Lyon, la première épicerie coopérative, gérée par ses client-es, apparaît pour permettre aux ouvrier-ères d'accéder à des denrées de consommation à prix coûtant et sans intermédiaire
1947
Loi fondatrice

Elles répondent aux besoins individuels et collectifs de **LEURS** membres.
Elles ont en commun une **gouvernance partagée** et sont **détenues par les personnes qui la font vivre.**

Enercoop
Elle fournit à ses client-es une électricité 100 % renouvelable. Elle produit de l'électricité et des services visant à la sobriété et l'efficacité énergétique.



Les sociétés commerciales de l'ESS

31 juillet 2014
Loi relative à l'ESS
Les sociétés commerciales peuvent désormais être reconnues comme des entreprises de l'ESS, à condition de respecter certains critères.

Elles se distinguent par leur objectif d'utilité sociale, leur gouvernance démocratique et le réinvestissement d'une partie de leurs bénéfices. Elles peuvent obtenir l'agrément ESUS pour être officiellement reconnues comme entreprises solidaires d'utilité sociale.

La Ruche qui dit Oui !
connecte les producteur-rices locaux et les consommateur-rices pour favoriser les circuits courts et soutenir une alimentation responsable.

